



REGLEMENT ECOLE VTT 5-17 ans

Le règlement suivant est complémentaire au règlement général du Club.

Préambule

Le VTT est une activité sportive et ludique qui se pratique principalement dans les chemins et sentiers en milieu naturel.

L'école de vélo a pour objectif de faire découvrir cette pratique aux jeunes, de leur apprendre à maîtriser leur vélo en tenant compte des difficultés rencontrées dans le milieu naturel, d'apprendre à pratiquer une activité sportive en groupe et à entretenir son vélo pour pratiquer ce sport en toute sécurité !

L'école est ouverte aux enfants âgés de **5 à 17 ans inclus**. (et plus s'il y a de la place !)

Depuis 2 ans, 2 nouvelles sections sont prévues en cas de demande les 3-5 ans et les 5-7 ans.

Arrivée et départ

- Le lieu de rendez-vous est au parking de la salle du Colombier.Saint Germain Nuelles.
- Le jeune déposé par un parent, ou par l'adulte responsable, est accompagné par lui jusqu'à prise en charge par un encadrant de l'école de VTT (nommé ci-après Encadrant). Le jeune autorisé à se rendre par ses propres moyens au club par ses parents ou de l'adulte responsable, doit se présenter à l'arrivée à un Encadrant.
- A la fin de la séance, le jeune qui a l'autorisation de partir par ses propres moyens doit informer l'Encadrant de son départ.
- Les jeunes n'ayant pas l'autorisation de rentrer par leurs propres moyens (voir feuille d'inscription), devront patienter avec un Encadrant à la fin de la séance jusqu'à l'arrivée du parent ou de la personne responsable.
- L'usage des modules VTT par les jeunes à l'arrivée au club avant la prise en charge des Encadrants et à la fin de la séance ne peut se faire que sous la responsabilité des Parents ou de l'adulte responsable.

Certaines séances peuvent partir d'endroits différents, carrières de Glay, l'Arbresle ou Saint romain de popey.

Equipements

Il est impératif que le jeune arrive à l'école de VTT avec :

- Un VTT en bon état (s'il ne l'est pas, prévenir directement un Encadrant)
- Un casque pour la pratique du vélo aux normes NF EN1078 Casque homologué <= 5 ans
- Des gants longs obligatoire,
- Des lunettes de protection (ou lunettes de vue)
- Un sac à dos ou un sac à eau (type « Camelbak »), et autres contenant pouvant être attachés au VTT et permettant de contenir :
 - un en-cas et de l'eau

- un nécessaire de réparation comprenant :une pompe en état, rustines et une **chambre à air de rechange**, 2 démonte-pneus
 - 1 outil multifonction adapté au vélo 1 attache rapide
 - Un imperméable un cas de risque de pluie
 - Un change, pour la fin de la séance, impératif lors des sorties de l'école de VTT
- En cas d'équipement incomplet ou de VTT en mauvais état, l'Encadrant pourra refuser, pour des raisons de **sécurité**, de prendre en charge un jeune dans son groupe.
La direction du vélo doit être parfaitement libre, pas d'antivol, de bidon arrimé au cintre ou direction.

Santé et conditions physiques

La pratique du VTT nécessite obligatoirement un certificat médical de moins d'un an.
En cas de problème de santé ou de difficultés physiques temporaires particulières, le jeune et les parents en informeront l'Encadrant avant le début de la séance. Des dispositions spécifiques pourront être prises (par exemple disponibilité du parent pour récupérer le jeune en cas de difficulté durant la séance).
L'école de vélo n'est pas une garderie et l'enfant malade ne sera pas accepté au cours pour des raisons sanitaires et de sécurité.

Horaires et Contenu des séances

Un planning détaillé sera fourni à l'inscription de l'enfant. (Annexe)
Les cours se dérouleront sur la base de 25 séances minimum, 30 environ, adaptées aux niveaux des enfants.

Une première séance d'évaluation permettra de répartir les enfants dans le groupe de niveau qui lui correspond le mieux (4 groupes de 10 enfants en moyenne en fonction du Niveau/âge)

Les séances sont effectuées le samedi matin de **9h00-10h30** et **10h30 12h00** et le samedi après midi de **13h30-15h00** et **15h00 16h30** pour une durée de **1h30** Le **le mercredi** en fonction des demandes. Même organisation horaire. Sauf 3-5ans et 5-7 ans séance d'1 heure.

L'enseignement est assuré par un moniteur diplômé d'Etat.

Les séances abordent toutes les techniques du référentiel de progression type biker 1,2 et 3.
Les 3 grands principes : Equilibre, Motricité, Conduite (Pilotage).

A-Initiation

Evaluation initiale

- La position de base
- Changer ses vitesses
- Pédaler freiner
- Le freinage
- Le virage de base
- Régler son Vélo, l'équipement

B-Apprentissage

- Le Pierrer
- Le surplace
- Descente de marche

- Le freinage d'urgence
- Le Devers
- Dérapage
- Cabrage/Franchissement Cabré
- Monter une butte
- Plonger dans une pente

C-Perfectionnement

- Lever les roues av et arrière
- Le déplacement de roue
- Sortir d'une ornière
- Le wheeling, le nose wheeling
- Techniques de descente Pompage et avalement de bosse
- Virages en épingle Appel Contre Appel
- Les sauts
- Le bunny-up

D - Evaluation Finale Epreuve chronométrée

Contact

Le moniteur doit être prévenu obligatoirement, au plus tard la veille de la séance, de l'absence de l'enfant au cours.

Les coordonnées du moniteur :

laurent@vttpopey.com

0770483848

Fiche inscription Ecole Vélo Bsc St Germain

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Lieu :

Profession ou
classe :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

E-mail (lisible) :@

E-mail des parents pour les mineurs :@

Je déclare m'inscrire aux sessions et m'engage à :

- ☐ Respecter le code de la route et de la nature
- ☐ Respecter les consignes données par les responsables
- ☐ Ne pas nuire au club par ma tenue physique et morale
- ☐ Fournir un certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication
- ☐ Fournir 1 enveloppe timbrée avec adresse et 2 photos dont 1 à coller ici>
- ☐ Payer mes cotisations correspondantes aux licences et assurance
- ☐ Avoir pris connaissance du règlement intérieur

AUTORISATION POUR LES MINEURS :

Je soussigné(e) autorise mon enfant à s'inscrire au à l'école de Vélo et à participer aux activités proposées. Je m'engage à être présent avant la fin de l'activité et d'attendre le retour de mon/mes enfant(s) si l'activité se poursuit.
En cas d'accident, j'autorise les responsables de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

Nom et adresse du médecin traitant :

Téléphone :

Uniquement pour les plus de 12 ans : J'autorise mon enfant à rentrer seul après l'activité et je préviens le plus rapidement possible les responsables en cas de non retour de mon/mes enfant(s).
(Cochez la case correspondante) ☐ Oui ☐ Non

A le Signature

Téléphone du responsable : Portable du responsable :

REGLEMENT INSCRIPTION

Prix	Catégories d'âge	Licence	Adhésio club	Forfait 25 séances	Total
Ecole VTT	Jeune 8-16 ans	35,00 €	20,00 €	190,00 €	245,00 €
Cours 1h30 25 séances minimum					
TOTAL / Chèque à l'ordre de : BSC ST GERMAIN					
Paieement en trois fois ☐ (3 chèques 85€,80€,80€)					
Date dépôt du premier mois :					

Jeune 3-5 et 5-7 ans	30,00 €	20,00 €	130,00 €	180,00 €
Cours 1h00 25 séances minimum				

L'adhérent (et/ou son représentant légal) reconnaît avoir pris connaissance du règlement général et accepte l'intégralité des articles

PASS SPORT 50 € : Attestation Obligatoire en plus du code

Pour autorisation et accord : Signature du représentant légal, précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

.

Fait à, le/...../2025.

IMPORTANT : Toute inscription est définitive.

Les attestations de prises en charges des départements, région ou Etat doivent être fournies intégralement avec le paiement et le dossier d'inscription .

La date limite pour les inscriptions est le 14 octobre 2025.

Certificat médical.

Je soussigné :

Docteur en médecine à :

déclare avoir examiné (*) Mr - Mme - Mlle :

.....

et le(a) déclare (*) **APTE** - **INAPTE**

à pratiquer de façon régulière le vélo tout terrain (V.T.T.) en compétition

(*) Rayer les mentions inutiles

Signature et
Cachet du médecin

Fait à

Le / / 2025